

1862, cette révolte des bergers contre un propriétaire terrien



L'histoire de la vie rurale sur le territoire d'Aleria a été le théâtre d'un épisode au sujet de la divagation animale qui fait écho à l'actualité.

En début de semaine, la municipalité de Casale-di-Vivède publiait sur sa page Facebook, l'image d'une vingtaine de vaches sur le bord d'une route communale, appelant le propriétaire à les récupérer pour prévenir tout risque d'accident. Un problème de divagation animale que l'on retrouve certes dans l'actualité mais qui est ancien.

Frédéric Richi. Le nom ne vous dit certainement pas grand-chose.

Il faut dire qu'il s'est passé plus de 150 ans depuis qu'il a été l'un des protagonistes de l'un des conflits les plus marquants du monde agricole au XIX^e siècle.

Avant de rentrer dans les détails, il faut rappeler comment Aleria était conliguée autrefois. Il y avait très peu d'urbanisation,

le village était surtout habité par des bergers, généralement issus des villages de Pianello, de Vernacu ou du Nolta, qui passaient l'hiver dans des contrées moins froides, à une époque où la transhumance était de rigueur.

En 1862, ce fameux Frédéric Richi rachète les terres dites de Padulose et di Debbia qui représentent plus de 300 hectares de pâturages pour de nombreux troupeaux. « L'homme voulait développer la culture des céréales. Le problème c'est qu'il décide soudainement de chasser les bergers et leurs bêtes qui se retrouvent donc sans pâturages », précise Pierre-Jean Luccioni, auteur du livre *Pastori à Reghioni* dans lequel il évoque cette histoire.

Les bergers, révoltés, refusent de partir et dévalent le domaine. Au mois d'octobre 1864, le propriétaire terrien demande au préfet l'application de la loi.

Dans la lettre qu'il lui adresse et qui a été retrouvée par Pierre-Jean Luccioni dans des archives de la collectivité de Corse, il écrit : « Plusieurs centaines d'animaux ont envahi mon domaine, bien qu'il soit entouré de clôtures et de fossés. Ils ont dévoré les moles de foin et les pâturages. Les bergers ont fait des ouvertures dans les clôtures pour faciliter l'entrée de leurs animaux. Ni la police municipale, ni la gendarmerie n'ont voulu constater ce délit, ni dresser des contraventions. C'est décourageant pour les propriétaires d'Aleria qui s'occupent sérieusement de la mise en culture de leurs terres. De graves abus se commettent, la loi sur la vaine pâture n'est qu'une lettre morte... »

Un épisode marquant

Ne pouvant que constater, le colonel de gendarmerie de Bastia écrit au sous-préfet pour

dénoncer le laxisme du maire d'Aleria. « Le sieur Richi Frédéric, propriétaire de la commune d'Aleria, vient de me dénoncer des abus très graves qui se commettent dans cette commune. La loi sur la vaine pâture ne serait nullement observée. Les troupeaux détruisent toujours le pâturage, ravagent la propriété. Les procès-verbaux, lorsqu'ils sont dressés, ne donnent lieu à aucune poursuite. Ce sera là, Monsieur le Sous-Préfet, un état de choses déplorable qui accuserait de la part du maire un fâcheux oubli de ses devoirs. »

Pour autant, les choses ne changent pas. Les élus d'Aleria accusent Frédéric Richi de résider sur le continent une bonne partie de l'année.

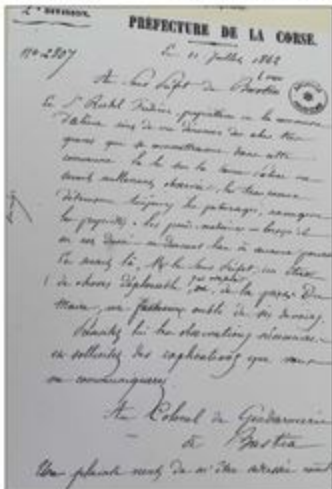
« Le propriétaire sera en partie déboussé, précise Pierre-Jean Luccioni. Pour éviter des troubles à l'ordre public le préfet botte en touche en expliquant que les gardes champêtres n'ont pas les moyens de caserier "des centaines de bêtes qui reviennent de la montagne au début de l'automne". »

Le conflit ne sera jamais réglé et les autorités laisseront les bergers et le propriétaire face à face. Il finira par vendre la totalité de ses biens.

Si cet épisode est un des faits marquants de l'histoire de la commune d'Aleria, elle illustre aussi une problématique de l'époque.

Celle de faire respecter la loi sur la vaine pâture, une pratique ancestrale qui permettait aux bergers de faire paître les bêtes en dehors de ses terres. La loi l'interdisant sera votée le 26 juin 1854.

Avec les difficultés que l'on connaît pour la faire appliquer encore aujourd'hui...
PAUL-MATHIEU SANTUCCI



Pierre-Jean Luccioni a mis la main sur la lettre écrite par le préfet à l'époque. ARCHIVES CDC